



## **BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR**

**Le 15 octobre 2013**

### **LES MONITEURS D'AUTO-ÉCOLES NE DOIVENT PAS RESTER ISOLÉS**

Les salariés moniteurs d'auto-écoles sont des travailleurs dont on entend rarement parler. Mais cela ne veut pas dire pour autant que tout roule pour eux.

Les moniteurs sont environ 300 salariés répartis dans les 150 auto-écoles de la Réunion. Entre l'apprentissage du code de la route et la conduite à leurs élèves, ces travailleurs, connaissent des conditions de travail de plus en plus difficiles pour des salaires qui sont de plus en plus bas.

Aujourd'hui, un moniteur est embauché à 10,30 euros bruts de l'heure (une heure de conduite est facturée à l'élève 34 à 37 euros). Il travaille en moyenne entre 200 et 220 heures par mois. Ces heures qui lui sont bien souvent imposées ne lui sont pas toujours payées en totalité, mais surtout sont rarement déclarées. Un écart de conduite que se permettent de faire les patrons d'auto-écoles pour augmenter leurs marges.

Outre les pressions qu'exercent les patrons sur les moniteurs, ceux-ci doivent parfois supporter les injures des automobilistes ou encore l'humeur de certains élèves qui se montrent agressifs ou qui ne sont pas en état ...de prendre le volant !

Mais ces derniers qui sont clients trouvent plus facilement grâce auprès des propriétaires d'auto-écoles, contrairement aux moniteurs.

Les moniteurs qui sont en moyenne deux par auto-école, ne sont pas organisés, pas représentés par des délégués du personnel, ni bien sûr par les syndicats dans leur entreprise.

Au vu du nombre d'auto-écoles existant, la plupart des moniteurs ne cherchent même plus à se mettre à leur propre compte pour espérer améliorer leur quotidien. Il ne leur reste plus alors qu'à s'organiser tous ensemble pour faire valoir leurs revendications, en particulier salariales. Et pour cela, ils peuvent compter sur la CGTR pour les aider dans leur combat.

### **PREMIÈRES NAO CHEZ POÏNAMA**

Au garage Poïnama de Saint André, nos camarades ont réussi à obliger le patron à tenir enfin des NAO. A l'issue de celles-ci, la direction s'est engagée à intégrer la prime Cospar dans les salaires, à étudier la mise en place d'un treizième mois, à verser une prime de fin d'année de 500 € minimum et à permettre aux salariés de faire une révision annuelle de leur voiture personnelle gratuitement.

Comme l'a déclaré notre délégué à ses camarades de travail, ces NAO ne sont qu'un début, il ne tient qu'à eux qu'elles aient lieu tous les ans et que leur patron mette un peu plus la main à la poche.

### **SÉCURITÉ À INOVEST : LES TRAVAILLEURS NE SONT PAS DUPES**

Chaque mois à Inovert, la direction réunit les salariés dans des séances de formation et d'information qu'elle appelle QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

Au cours de ces réunions, la direction ne se prive pas d'indiquer les bons gestes et les bons comportements à avoir aux travailleurs de l'entreprise pour respecter les engagements qu'elle a pris auprès de ses donneurs d'ordres.

Mais la sécurité de ses salariés est le cadet des soucis de la direction d'Inovert qui continue à faire rouler des camions présentant des défauts d'entretien, qui économise sur les effectifs et expose les salariés et les usagers au danger lors du ramassage des encombrants (un seul manoeuvre au lieu de deux, grappin non fixé sur camion sous-traitant, non respect des prescriptions de la médecine du travail pour les salariés en arrêt ou ayant été accidentés).

L'organisation de ces sessions de formation permet sans doute à la direction d'Inovert de faire bonne figure vis-à-vis de l'administration et d'afficher un planning de formation bien rempli. Inovert n'en reste pas moins en infraction régulière sur le plan de l'hygiène, de la santé et de la sécurité.

**La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

## ÇA NE FAIT PAS LE COMPTE !

Après avoir entériné l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans pour une retraite pleine, les députés viennent de voter le principe du « compte pénibilité » pour les métiers les plus fatigants.

En l'occurrence, le système prévoit, en 2015, que les entreprises employant des salariés à des tâches pénibles seront tenues de comptabiliser le nombre de trimestres consacrés à ces travaux. Cet enregistrement des dites périodes devrait se faire en partenariat avec les représentants du personnel. Cette disposition ne pourra donc s'appliquer que dans les entreprises les plus importantes, là où existe une certaine activité syndicale. Cela signifie d'emblée que dans la moitié des entreprises concernées en France, mais dans 90 % à la Réunion, la pénibilité des métiers ne sera même pas étudiée, ne parlons pas de leur reconnaissance et de leur enregistrement !

Le gouvernement ayant déclaré que le coût de cette mesure serait supportée par le patronat, celui-ci a d'ores et déjà dénoncé cette décision. Il fera donc tout pour limiter l'impact de la mesure.

Cette mesure présentée comme une « avancée historique » par le gouvernement est un leurre. En effet, il faudra, pour pouvoir prétendre partir plus tôt à la retraite, avoir cumulé 100 points.

A raison d'un point par trimestre de travail reconnu pénible, il faudra donc avoir travaillé 25 ans dans ces conditions pour partir à 59 ans au lieu de 62.

On est donc loin de ce que revendiquent la CGTR et la CGT, à savoir la retraite à 55 ans pour les métiers pénibles et le retour à la retraite à 60 ans pour tous les autres au bout de 37,5 années de cotisation.

## PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS, UNISSONS-NOUS !

Mercredi 9 septembre, une délégation syndicale ouvrière internationale du Bâtiment a été refoulée au Qatar d'un chantier de l'entreprise QDVC, une joint-venture entre Qatari Diar, la division BTP du fonds souverain qatari,



et la société française Vinci Construction. Celle-ci était venue enquêter sur les conditions de travail dignes de l'esclavage auxquelles sont soumis les ouvriers du chantier de construction du tramway de Lusail, cette ville nouvelle qui doit accueillir le mondial de football.

99 % des travailleurs du BTP dans ce pays du Golfe dirigé par des émirs du pétrole richissimes à milliards sont des immigrés exploités pour des salaires de misère ne dépassant pas 150 € par mois. Aucune législation du travail n'existe dans ce pays, pas de droit de grève et de se syndiquer, aucune limite à l'exploitation des travailleurs d'Inde, du Pakistan, du Népal, d'Indonésie qui fuient

la misère de leur pays, ce qui fait l'affaire des trusts internationaux des pays « démocratiques » qui prospèrent dans ces pays soumis aux dictateurs princiers.

On ne peut que saluer l'action de ces syndicalistes qui montrent leur solidarité avec leurs frères de classe surexploités et qui permet de lever un coin du voile sur les agissements des capitalistes dans cette région du monde. C'est l'union des travailleurs des pays pauvres et des pays riches qui permettra demain d'en finir avec ce régime infernal.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

**La CGTR Union Régionale Est** 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68